



Annexe 1

Charte dispositif Atelier artistique

Préambule

L'atelier artistique est le fruit d'une collaboration entre un établissement scolaire, Vent des Forêts et un.e artiste intervenant.e. Tout enseignant désireux de monter un projet de ce type impliquera en amont la direction de son établissement afin d'en faciliter la mise en œuvre l'année scolaire suivante. Cet atelier peut être mis en place, notamment grâce au soutien de la DRAC Grand Est et de l'éducation nationale. Dans ce contexte Vent des Forêts, en tant que structure culturelle partenaire, jouera un rôle de conseil (artistique et technique), d'accompagnement et de co-coordination de projet pendant l'année scolaire.

Pour la structure culturelle partenaire

Vent des Forêts, association de loi 1901 œuvrant pour la promotion et la diffusion de la création artistique contemporaine ainsi que pour l'éducation artistique et culturelle à destination de tous les publics, s'engage à :

En amont de l'atelier

- Préciser, en collaboration avec l'équipe enseignante, le projet artistique et pédagogique à mettre en œuvre, en jouant un rôle de conseil artistique et technique
- Repérer et inviter un.e artiste à intervenir auprès du public ciblé
- Conseiller et accompagner au montage administratif du dossier de demande de subvention
- Organiser, en collaboration avec l'équipe enseignante, les réunions de travail nécessaire à la mise en œuvre du projet

Pendant l'atelier

- Assurer la rémunération de l'artiste intervenant.e
- S'assurer de la bonne marche de l'atelier en maintenant autant que possible un contact régulier avec les acteurs impliqués (enseignants, artistes, direction de l'établissement)
- Assurer le suivi et le respect du planning initialement validé, en s'adaptant aux impondérables
- Communiquer et valoriser le projet et les travaux effectués dans le cadre de cet atelier (site internet, réseaux sociaux)
- Mentionner le partenariat avec l'établissement scolaire dans tout support de communication visant à promouvoir l'atelier (articles, réseaux sociaux etc.)
- Soutenir si nécessaire l'organisation d'une restitution de fin d'année

A l'issue de l'atelier

- Apporter les éléments nécessaires à l'élaboration d'un bilan

Pour l'établissement scolaire

En amont de l'atelier

- Préciser, en collaboration avec Vent des Forêts et l'artiste intervenant.e le projet pédagogique et artistique à mettre en œuvre
- Organiser et participer aux réunions de travail nécessaires à la mise en œuvre du projet

Pendant l'atelier

- Mettre à disposition de l'artiste le matériel nécessaire au bon déroulement de l'atelier dans la limite du budget établi ou disponible
- Assurer des conditions d'accueil favorables à l'intervention d'un.e artiste au sein de l'établissement (espace adapté, personnel)
- S'en tenir autant que possible au planning prévu initialement
- Proposer en classe un suivi complémentaire et cohérent aux interventions artistiques prévues dans le cadre de l'atelier
- Informer régulièrement Vent des Forêts du déroulé de l'atelier et des changements pratiques ou de contenus qui pourraient y être inclus
- Travailler en collaboration constante et équilibrée avec l'artiste et la structure partenaire Vent des Forêts
- Informer Vent des Forêts de tout type de problématique ou dysfonctionnements qui pourraient voir le jour au cours de l'atelier
- Assurer la bonne organisation, lorsque cela est prévu, de la restitution publique de l'atelier
- S'assurer de la visibilité du projet en interne (équipe de l'établissement scolaire) et en externe (familles, habitants etc.)
- Mentionner le partenariat avec Vent des Forêts dans tout support de communication visant à promouvoir l'atelier et émanant de l'établissement scolaire (invitation, flyer, photos, réseaux sociaux, site internet etc.)

A l'issue de l'atelier

- Apporter les éléments nécessaires à l'élaboration d'un bilan

Pour l'artiste intervenant.e

En amont de l'atelier

- Etre force de proposition de contenus artistiques et pédagogiques, en cohérence avec les besoins formulés par l'équipe enseignante et Vent des Forêts, le contexte de l'établissement et le public participant aux ateliers

Pendant l'atelier

- Adapter, en collaboration avec l'équipe enseignante et Vent des Forêts, les contenus initialement élaborés aux contraintes de terrain lorsque nécessaire

- Informer régulièrement Vent des Forêts du déroulé de l'atelier et des changements pratiques ou de contenus qui pourraient y être inclus

- Travailler en collaboration constante et équilibrée avec l'établissement scolaire et la structure partenaire Vent des Forêts

- Se rendre disponible aux temps de travail communs organisés en amont, pendant ou à l'issue de l'année scolaire

- S'en tenir autant que possible au planning initialement prévu

- Informer Vent des Forêts de tout type de problématique ou dysfonctionnements qui pourraient voir le jour au cours de l'atelier

- Mentionner le partenariat avec Vent des Forêts et l'établissement scolaire dans tout type de communication touchant à l'atelier artistique

- Participer autant que possible à l'installation des travaux lorsqu'une restitution est prévue avec l'établissement scolaire

A l'issue de l'atelier

- Apporter les éléments nécessaires à l'élaboration d'un bilan